

Stéphanie Salou et Geoffroy Etaix
67 route de Porscave
29810 Lampaul-Plouarzel
stephanieetaix@yahoo.fr

Monsieur le Maire
Mairie de Lampaul-Plouarzel
Place de la Mairie
29810 Lampaul-Plouarzel

Lampaul-Plouarzel, le 05/08/2026

Objet : Observation dans le cadre de la concertation sur le PLUi-H – demande d'explications et de révision du zonage de la parcelle sise 67 route de Porscave

Référence cadastrale : 223 zone UHb

Monsieur le Maire,

Nous sommes propriétaires de la parcelle 223 située au 67 route de Porscave, à Lampaul-Plouarzel. Ayant pris connaissance, par le bulletin municipal, de l'élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat (PLUi-H) porté par la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, ainsi que de la possibilité offerte aux habitants de déposer des observations pendant la période de concertation, nous souhaitons par la présente vous faire part de notre incompréhension concernant le projet de zonage envisagé pour notre terrain.

Selon les documents de projet consultés, notre parcelle serait scindée en deux, une partie se voyant désormais classée en zone naturelle protégée, sans possibilité de construction. Cette évolution nous surprend, dans la mesure où plusieurs habitations ont été récemment construites à proximité immédiate, dans un secteur qui nous semblait pourtant relever d'une logique de préservation similaire, voire plus stricte car plus proche de la rivière de Milin an Aod. Cette différence de traitement nous paraît difficile à comprendre en l'état, et nous souhaiterions obtenir des explications précises sur les critères ayant conduit à ce classement.

Nous tenons à préciser que nous avons un projet d'extension de notre maison sur la partie ouest de cette parcelle, dans l'objectif d'y établir notre résidence principale.

Notre démarche vise avant tout à comprendre la logique retenue par la commune et la Communauté de Communes, et à nous assurer que le zonage définitif tienne compte équitablement de la situation de notre parcelle au regard de celles avoisinantes.

Par la présente, nous souhaitons donc :

- obtenir une explication détaillée sur les raisons ayant conduit à classer une partie de notre parcelle en zone naturelle non constructible,
- comprendre pourquoi ce classement diffère de celui appliqué aux terrains voisins récemment construits,
- demander qu'une révision de ce zonage soit étudiée pour notre parcelle, dans le cadre de la présente concertation, afin de rétablir une cohérence avec le traitement des terrains alentour.

Nous avons bien noté que nos observations peuvent être consignées dans le cahier prévu à cet effet, disponible en mairie et au siège de la CCPI, ou transmises par voie dématérialisée via le registre en ligne dédié à la concertation, ainsi que par courriel à l'adresse indiquée à cet effet. Nous vous adressons donc copie de ce courrier par ces différents canaux, afin qu'il soit formellement versé au dossier de concertation et pris en compte dans le bilan qui sera présenté devant le Conseil Communautaire préalablement à l'arrêt du PLUi-H.

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire ou pour vous rencontrer si cela peut faciliter la compréhension de notre situation, et vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Stéphanie Salou et Geoffroy Etaix